

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1209

23 mai 2013

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| 30 Lopes S.à r.l. | 57992 | In - Octavo s.à r.l. | 57995 |
| Ambiance S. à r.l. | 57992 | Institut de Beauté Vénus | 57994 |
| ASF II Euro Mountain | 58032 | Isnard SA | 57995 |
| Batsela Holding Luxembourg S.A. | 57988 | Jean Oswald S.à r.l. | 57994 |
| Bolky Conseil S.A. | 57988 | Jovira Investments S.A. | 57995 |
| Calypsa S.A. | 57987 | Le Millénaire Restaurant s.à.r.l. | 57994 |
| Crealud S.à r.l. | 57987 | Marit Invest S.A., SPF | 57993 |
| Crestyl Luxembourg S.A. | 57987 | Massala S.A. | 57993 |
| Delphi Holdfi Luxembourg S.à r.l. | 57986 | Massala S.A. | 57993 |
| France Properties Luxco 1, S.à r.l. | 57988 | Mastercraft Language Solutions S.à r.l. ... | 57993 |
| GCG Manager S.A. Luxco S.C.A. | 57986 | Médic.R.H. S.à r.l. | 57993 |
| Grapy S.A. | 57989 | Milano Properties S.A. | 57994 |
| GS&P Kapitalanlagegesellschaft S.A. | 57989 | Milano Properties S.A. | 57994 |
| Haksan International | 57989 | M.S.C. S.A.-SPF | 57993 |
| Holding Lease Luxembourg SA | 57986 | Nexia S.A. | 57986 |
| HSH Nordbank Securities S.A. | 57990 | Origami Immobilière | 57991 |
| Husky Injection Molding Systems Luxem- bourg Finance S.à r.l. | 58028 | Rabiou Property S.A. | 57991 |
| Ikarus S.à r.l. | 57995 | Roots Luxembourg S.à r.l. | 57996 |
| Ikodomos Holding | 57992 | Sensilab | 58018 |
| Ikogest | 57990 | Shamrock Investments S.à r.l. | 58006 |
| Inmet Finance Company Sàrl | 57995 | TMH S.A. | 57990 |
| | | Zebedee S.A., SPF | 57991 |

GCG Manager S.A. Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.484.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 novembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 décembre 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013041560/14.

(130049801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Nexia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 105.358.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 novembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 décembre 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013041565/13.

(130049799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Holding Lease Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 148.612.

Rectificatif des statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 novembre 2012 concerne dépôt L130040339.03 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 mars 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013041561/14.

(130049798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Delphi Holdfi Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 162.927.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 novembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 décembre 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013041553/13.

(130049800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Crestyl Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 142.999.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue extraordinairement en date du 4 février 2013 au siège social de la société que:

1. Mme. Christelle Radocchia, avec adresse professionnelle au 11 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à été nommée administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée Générale qui se tiendra en 2014 en remplacement de Monsieur Sven HEUERTZ démissionnaire avec effet au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2013044856/17.

(130054623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Crealud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1747 Luxembourg, 32, Op der Heed.
R.C.S. Luxembourg B 119.074.

Assemblée générale du 15 mars 2013

L'assemblée générale, formé par les actionnaires représentant 100% des parts de Crealud Sàrl, a décidé à l'unanimité du changement d'adresse et du nouveau siège social, qui s'établit avec effet immédiat au:

32, Op der Heed

L-1747 Luxembourg – Cents

G-D Luxembourg

Cette résolution validée, la séance a été levée.

Déclaration datée et signée par les actionnaires précisant la date de la réunion ou l'assemblée indiquant le nouveau siège social de la société.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Mme Marianne Dupuis.

Référence de publication: 2013044855/17.

(130054652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Calypsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 161.955.

L'an deux mille douze, le 22 novembre 2012,

Monsieur Nicholas MARTIN et Monsieur Joé HEMES déclarent avoir démissionnés de leurs fonctions d'administrateur de la société avec date effective le 22 novembre 2012.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Jason Edward Georges REA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 09 avril 2013.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2013045444/20.

(130055862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Bolky Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1747 Luxembourg, 32, Op der Heed.

R.C.S. Luxembourg B 158.847.

Assemblée générale du 2 mars 2013

L'assemblée générale, formé par les actionnaires représentant 100% des actions de Bolky Conseil S.A a décidé à l'unanimité du changement d'adresse et du nouveau siège social, qui s'établit avec effet immédiat au:

32, Op der Heed

L-1747 Luxembourg – Cents

G-D Luxembourg

Cette résolution validée, la séance a été levée.

Déclaration datée et signée par les actionnaires précisant la date de la réunion ou l'assemblée indiquant le nouveau siège social de la société.

Luxembourg, le 2 mars 2013.

Référence de publication: 2013045423/17.

(130055367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Batsela Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1747 Luxembourg, 32, Op der Heed.

R.C.S. Luxembourg B 51.563.

Assemblée générale du 4 mars 2013

L'assemblée générale, formé par les actionnaires représentant 100% des actions de Batsela Holding Luxembourg S.A, a décidé à l'unanimité du changement d'adresse et du nouveau siège social, qui s'établit avec effet immédiat au:

32, Op der Heed

L-1747 Luxembourg – Cents

G-D Luxembourg

Cette résolution validée, la séance a été levée.

Déclaration datée et signée par les actionnaires précisant la date de la réunion ou l'assemblée indiquant le nouveau siège social de la société.

Luxembourg, le 04 mars 2013.

Référence de publication: 2013045426/17.

(130055366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

France Properties Luxco 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.510.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée sous seing privé en date du 21 mars 2013 entre:

FRANCE PROPERTIES INVEST S.A. société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 5, Bd. Royal, constituée suivant acte notarié daté du 21 septembre 2009 publié au Mémorial C numéro 2020 du 15 octobre 2009 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 148 303,

et

LRH S.A. société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl, constituée suivant acte notarié daté du 19 novembre 2012 publié au Mémorial C numéro 3080 du 22 décembre 2012 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 172 914,

que 300 parts sociales avec une valeur nominale de EUR 100,- chacune de la société FRANCE PROPERTIES LUXCO 1 SARL ont été cédées par FRANCE PROPERTIES INVEST S.A. à LRH S.A.

Pour Extrait Sincère et Conforme

Signature

La Gérance

Référence de publication: 2013045551/20.

(130055692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Grapy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 75.917.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2013

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats d'administrateurs de Madame Catherine Peuteman, Madame Claudia Herber, Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes Exaudit S.A. venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018.

Extrait sincère et conforme

GRAPY S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013045567/16.

(130055628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Haksan International, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 52.238.

—
EXTRAIT

En date du 8 avril 2013, l'assemblée générale des actionnaires a pris les résolutions suivantes:

- Les démissions d'Elke Leenders et d'An-An Shong, en tant qu'administrateurs de la société, sont acceptées avec effet immédiat.

- Wim Rits et Alan Botfield, tous deux ayant leur adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, sont nommés administrateurs de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

Référence de publication: 2013045581/16.

(130055640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

GS&P Kapitalanlagegesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 55.855.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration de la Société en date du 27 mars 2013

En date du 27 mars 2013, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Ralf FUNK de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- de coopter Monsieur Franz-Josef GLAUBEN, né le 13 juin 1955 à Wadern, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 74, Route de Luxembourg, L-6633 Wasserbillig, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 28 mars 2013 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra en l'année 2013.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Claude NIEDNER
- Monsieur Rainer LEMM
- Monsieur Franz-Josef GLAUBEN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

GS&P Kapitalanlagegesellschaft S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013045572/22.

(130055913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

HSH Nordbank Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 14.784.

Der Verwaltungsrat hat zur Kenntnis genommen, dass Herr Manfred Reif, geboren am 20.06.1953 in Koblenz sein Mandat als Geschäftsführer mit Wirkung zum 30.09.2012 niedergelegt hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26.03.2013.

HSH NORDBANK SECURITIES S.A.

2, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg

Boite Postale 612, 2016 Luxembourg

Rüdiger Herres / Franz-Josef Glauben

Leiter Recht und Compliance / Geschäftsleiter

Référence de publication: 2013045591/16.

(130055720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Ikogest, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 31.721.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 13 décembre 2012:

1. L'Assemblée acte la démission en date du 13 décembre 2012 du commissaire Top Audit S.A. (anciennement PKF Abax Audit S.A.) R.C.S. Luxembourg B 142.867.

L'Assemblée nomme Compliance & Control, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. B 172.482 comme commissaire de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale se tenant en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 avril 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013045596/16.

(130055373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

TMH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3220 Bettembourg, 17, rue Auguste Collart.

R.C.S. Luxembourg B 81.058.

*Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 11/03/2013**Ordre du jour*

Démission et nomination d'un administrateur et du commissaire aux comptes. Reconduction du mandat des administrateurs.

Exposé

Le Bureau comptable Faber et associés Sarl, au siège social 37 rue de Bettembourg L-3320 Berchem dûment représenté par son gérant est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes et ce à dater de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

La démission de Monsieur Gérard Mossé en qualité d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Thierry Mossé demeurant Résidence de l'Azur, 101, impasse de la Colline les Lones à F-83140 Six Fours les Plages est appelé aux fonctions d'administrateur pour une période déterminée jusqu'en 2018

Les mandats des personnes suivantes ont pris fin et seront reconduits pour une période déterminée jusqu'en 2018:

Les mandats d'Administrateurs de Madame Anne Colmerauer et de Monsieur Frédéric Mossé sont reconduits pour une durée de 6 ans.

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2013045808/22.

(130055391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Rabiou Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 165.974.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 mars 2013

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019:

- Monsieur Simon Pierre SAVERYS, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;
- Monsieur Adrien ROLLE, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;
- Monsieur Laurent WEIS, demeurant au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019:

- Benoît de Froidmont, 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013045740/16.

(130055905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Origami Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 68.912.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 9 avril 2013

1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Mme Virginie GUILLAUME, administrateur de sociétés, née à Libramont (Belgique), le 17 octobre 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ORIGAMI IMMOBILIERE

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013045703/16.

(130055554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Zebedee S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 147.447.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 5 avril 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 5 avril 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 5 avril 2013.

Pour ZEBEDEE S.A.-SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013045841/22.

(130055469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Ambiance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 42, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 151.710.

—
EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts sociales sous seing privé qui s'est tenu en date du 11 mars 2013 que:

Le capital social de la société «AMBIANCE S.à r.l.» se trouve actuellement réparti comme suit:

- Monsieur Kayseddin YAGBASAN, né le 01/10/1990 à Idil (Turquie), demeurant à L-9841 WAHLHAUSEN, 37, Am Duerf - 100 parts sociales

Total des parts sociales: 100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hosingen, le 11 mars 2013.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013045885/22.

(130055521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

30 Lopes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 6, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 165.324.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société en date du 5 avril 2013

L'assemblée générale accepte la démission de

Madame SEMITELA MENESES Benvida Maria, née le 06.08.1970 à Alvite/ Moimenta da Beira (P), demeurant à L-8093 BERTRANGE, 2A Rue Charles Schwall de ses fonctions de gérante.

Et nomme en son remplacement

Madame TRINTA LOPES Regina Paula, née le 12.07.1976 à Alvite/ Moimenta da Beira (P), demeurant à L-8081 BERTRANGE, 51, Rue de Mamer, en tant que gérante.

La société est de ce fait à partir de cette date valablement engagée par la signature unique de la gérante. Petange, le 9 avril 2013.

Référence de publication: 2013045846/16.

(130055594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Ikodomos Holding, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 31.720.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 décembre 2012:

1. L'Assemblée acte la démission en date du 10 décembre 2012 du commissaire TOP Audit S.A. (anciennement PKF Abax Audit S.A). R.C.S. Luxembourg B 142.867.

L'Assemblée nomme Compliance & Control, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. B 172.482 comme commissaire de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale se tenant en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 avril 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013045595/16.

(130055374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

M.S.C. S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 77.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046260/9.

(130056355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Médec.R.H. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 138.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046261/9.

(130056451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Massala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046265/9.

(130056330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Massala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046266/9.

(130056331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Marit Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046278/9.

(130056715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Mastercraft Language Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 88, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046282/9.

(130056278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Milano Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 85.733.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046295/9.

(130056703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Milano Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 85.733.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046296/9.

(130056704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Le Millénaire Restaurant s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9154 Grosbous, 5, Hannert der Millen.

R.C.S. Luxembourg B 96.266.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013046243/10.

(130056262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Jean Oswald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8443 Steinfort, Square General Patton.

R.C.S. Luxembourg B 20.469.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013046201/13.

(130056699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Institut de Beauté Vénus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 81, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 53.642.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013046191/13.

(130056674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Inmet Finance Company Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 679.152.854,00.**Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 155.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 avril 2013.

Référence de publication: 2013046189/10.

(130056017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Ikarus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht.
R.C.S. Luxembourg B 123.459.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 10 avril 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013046179/10.

(130056459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Jovira Investments S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 108.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 avril 2013.

Référence de publication: 2013046204/10.

(130056640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Isnard SA, Société Anonyme.Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 142.212.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ISNARD SA
Société Anonyme

Référence de publication: 2013046200/11.

(130056710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

In - Octavo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1471 Luxembourg, 230, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 19.475.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire W B M
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2013046184/13.

(130056079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Roots Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 174.483.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth of December.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Roots Holding Luxembourg S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies' register, having its registered office at Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

here represented by Ms Gaëlle Schneider, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on December 20 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

Preliminary section - Definitions

When used in these articles of incorporation, the following terms shall have the meanings set out below:

Advisor shall mean one or several advisor(s) appointed from time to time by the Company with a view to providing the Board of Managers with recommendations and advice with respect to the Investments and the operations of the Company.

Advisory Agreement means any advisory agreement that may be entered into from time to time between the Company and any Advisor.

Articles shall mean articles of association of the Company.

Board of Managers has the meaning set out in Article 15.

Business Day shall mean a day on which commercial banks are open for business in Luxembourg and in New York, United States of America other than Saturdays, Sundays, or Luxembourg or US public holidays.

Class A Manager shall mean a Manager of the Company appointed by the Shareholder and designated as Class A Manager.

Class B Manager shall mean a Manager of the Company appointed by the Shareholder and designated as Class B Manager.

Class C Manager shall mean any other Manager of the Company which is not a Class A Manager or a Class B Manager.

Company shall mean Roots Luxembourg S.a r.l.

Contribution shall mean any funding provided by any Shareholder to the Company in such form as may be agreed among the Shareholders and the Company, including in the form of equity contributions or extension of interest free loans.

Drawdown Request has the meaning set out in Article 14.

Final Liquidation Date has the meaning set out in Article 33.

Funding Commitment shall mean the total amount of funding that each Shareholder has irrevocably agreed to provide to the Company, which shall be called by the Board of Managers from time to time.

Incorporation Date shall mean December 20, 2012, i.e. the date of incorporation of the Company before a Luxembourg notary.

Investments shall mean direct and indirect investments in performing and non-performing loans as well as commercial and residential real estate assets in Spain and Portugal.

Investment Objectives shall mean the objective to generate income by investing directly or indirectly in the Investments.

Important Decisions has the meaning set out in Article 25.

Managers has the meaning set out in Article 15.

Remaining Interest has the meaning set out in Article 33.

Shares shall mean all shares issued by the Company from time to time.

Shareholder shall mean any person which at any time becomes holder of shares of the Company.

Subsidiaries shall mean all entities which are directly or indirectly owned by the Company.

Termination Date has the meaning set out in Article 33.

Words importing the singular number include the plural and vice versa.

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the Shares created hereafter and all those who may become Shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present Articles.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio in order to realize its Investment Objectives by, directly or indirectly, carrying out the Investments.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may in this context guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of the Investment Objectives.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of "Roots Luxembourg S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its Shareholders. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares - Transfer restrictions

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of Shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. Any co-owners of a Share shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. No Shareholder may sell, assign, transfer, pledge or otherwise encumber or dispose of in any way all or any part of its interest in, or otherwise grant any interest of any kind in, any of the Shares now or in the future held by them, except with the consent of each other Shareholder and the Board of Managers.

Art. 10. Without prejudice to the provisions set out in Article 9, (i) the Shares are freely transferable among the Shareholders and (ii) each Shareholder may, subject to the approval of Shareholders representing at least three quarters of the Shares, transfer its Shares to any third party; provided that no Shareholder may unreasonably withhold its consent to a proposed transfer to an entity under common control with the transferring Shareholder.

Art. 11. Any transfer of Shares which is not made in accordance with the terms of these Articles shall be null and void.

Art. 12. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the Shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 13. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Funding commitments and Contributions

Art. 14. The Company, may, at any time, issue a written request (a "Drawdown Request") to the Shareholders to provide funds to the Company in the form of Contributions by way of wire transfer to the account specified in such Drawdown Request. The Company may not call Contributions from any Shareholder in excess of such Shareholder's Funding Commitment.

Subject to the next sentence, the amount of Contributions specified in each Drawdown Request shall be made to all Shareholders on a pro-rata basis to their respective Funding Commitments on an as-needed basis for the purposes of (i) funding the Company for the purchase of the Investments, (ii) paying fees and expenses of the Company or (iii) meeting any other working capital requirements of the Company. All Funding Commitments will be drawn down in Euros.

D. Management

Art. 15. The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers") composed of three (3) classes of Managers: the "Class A Manager", the "Class B Manager" and the "Class C Manager(s)" (the managers being individually referred to as a "Manager" and collectively as the "Managers").

The Managers are appointed by the general meeting of Shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

Any Shareholder shall at all times have the right to replace or remove from the Board of Managers any Manager by (i) requesting such Manager to tender its resignation or (ii) requesting a Shareholders' meeting to revoke such Manager in which case the Shareholders agree to take such reasonable actions as such relevant Shareholder may deem appropriate to cause the Shareholders' meeting to revoke such Manager. Any replacement or removal of a Manager may not occur until a suitable replacement has been proposed by the applicable Shareholder(s) and such proposed Manager is available to act as Manager on the date of removal or replacement of the outgoing Manager.

The Company will be bound in all circumstances by (i) the joint signature of at least one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Board of Managers within the limits of such delegation.

Art. 16. The Board of Managers shall choose at all times a Class C Manager to serve as chairman. If the chairman is unable to be present at a board meeting, his place will be taken by one of the other Managers present at the meeting and designated to that effect by the Board of Managers.

The Board of Managers may also choose a secretary, who need not be a Manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Shareholders.

In dealings with third parties, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The Board of Managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) Managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The meeting of the Board of Managers of the Company shall be held in Luxembourg and the Board of Managers shall hold a board meeting at least each quarter.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the Managers at least one week in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the causes of the emergency shall be set out in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Manager as his proxy. A Manager may represent one or more of his colleagues.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least (i) one (1) Class A Manager, (ii) one (1) Class B Manager and (iii) one (1) Class C Manager are present or represented at a meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the Managers present or represented at such meeting, provided that such majority must include both the Class A Manager and the Class B Manager. Notwithstanding the foregoing two sentences, any decision or action in respect of the Advisor (including in respect of the Advisory Agreement) shall require the approval of only a majority of the Class A Manager and the Class C Managers, and shall not require the consent or approval of the Class B Manager.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 17. The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two Managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two Managers.

Art. 18. The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 19. The Managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 20. The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

E. Advisor

Art. 21. It is understood that the Company may from time to time enter into an Advisory Agreement with one or several investment advisor(s) (the "Advisor").

The Board of Managers will have a discretionary right to approve or reject any such recommendations or advice from the Advisor and/or to approve any transaction for execution, except that the Advisor may, on a day-to-day basis and subject to specific thresholds and parameters to be further defined in such Advisory Agreement and subject at all times to the overall control of the Board of Managers, have the power to take certain decisions with respect to the Investments without the prior consent of the Board of Managers.

The Board of Managers of the Company may also delegate to the Advisor certain additional day-to-day responsibilities.

The Advisor shall not take an active part in the management of the Company and have no competence in this regard. More particularly, the Advisor shall have no power to bind the Company towards third parties, except as specifically so authorized in any applicable Advisory Agreement.

F. Collective decisions of the shareholders

Art. 22. Each Shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 23. Unless otherwise provided for in these Articles, collective decisions are only validly taken insofar they are adopted by Shareholders owning more than half of the shares.

Art. 24. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

G. Important decisions - Deadlock

Art. 25. The following "Important Decisions" shall require the prior unanimous approval of all Managers, and only to the extent required by applicable law, the Shareholders.

The "Important Decisions" are, with respect to the Company, the following (including the proposing by any member of the Board of Managers of the following):

- (i) any decision to be taken by the Company with regard to a purchase of any Investment;
- (ii) the disposition of any Investment by the Company unless the terms upon which a disposition may be effected without the consent of any Manager or Shareholder have been previously agreed among the Board of Managers and the Advisor with respect to such Investment;
- (iii) any decision to be taken by the Company with regard to a change of the Investment Objectives;
- (iv) the admission of an entity or a person as a manager or shareholder of the Company or any of their Subsidiaries, except with respect to transferees of Shares explicitly permitted by these Articles;
- (v) any act or decision made by or on behalf of the Company or any of their Subsidiaries derogating to these Articles;
- (vi) any amendment to the governing documentation of the Company, including, for the avoidance of doubt, these Articles;
- (vii) the entering into, or amending of, any Advisory Agreement with any Advisor, changing the capital structure of the Company (except as contemplated by Article 7), including any decision relating to (i) the issuance of shares, warrants, rights or other securities or interests in the Company and (ii) the assets of the Company;
- (viii) any borrowing made by the Company;
- (ix) the liquidation or winding up of the Company; and
- (x) acquiring, pledging or disposing of any assets or shares of the Company.

Art. 26. Should (i) the Shareholders at two (2) successive general meetings not be able to achieve a decision to be taken by the Shareholders or (ii) the Board of Managers at two (2) successive board meetings not be able to achieve a decision on any Important Decision to be taken by the Board of Managers, either Shareholder may organize a meeting between the respective authorized representatives of the Shareholders in order to review and discuss all outstanding issues. The Shareholders shall use their best efforts to resolve any such deadlock situation. In addition, either Shareholder may also elect to convene a third party which shall act as third-party negotiator to help resolve the deadlock situation.

H. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 27. The Company's financial year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 28. Each year on the first of January, the accounts of the Company shall be closed and the Managers shall prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 29. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. Any proceeds received directly or indirectly by the Company from any Investment shall, unless required to satisfy expenses of the Company or to satisfy the requirement set forth in the preceding sentence, be promptly distributed to the Shareholders; such proceeds may not, for the avoidance of doubt, be utilized to fund any additional Investment.

Art. 30. Any amount to be distributed by the Company to its Shareholders, by way of dividend or otherwise, shall be allocated among the Shareholders pro rata to the total amount invested by each Shareholder in the Company as Contributions at the time of the relevant distribution; provided that any fees or expenses specifically allocated to any Shares by these Articles shall be borne solely by such Shares.

Art. 31. The Board of Managers, as the case may be, or the general meeting of Shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, and (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these Articles.

Art. 32. The share premium, if any, may be freely distributed to the Shareholder(s) by a resolution of the Shareholder(s) or of the Manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

I. Termination date - Dissolution - Liquidation

Art. 33. If, on January 1, 2018 (the "Termination Date"), the Company holds any unrealized Investments, the interest of the Shareholder in the Company (and, indirectly, in the Investments) (the "Remaining Interest") shall be subject to the following disposition mechanic, provided that the Advisor may, with the consent of the Shareholder, extend the Termination Date to such later date as may be agreed between them, and the following disposition mechanic shall commence as of such later date.

Within fifteen (15) days of the Termination Date, the Company shall (at the expense of the Company) obtain a valuation of the Remaining Interest performed by an independent third-party valuation agent reasonably acceptable to the Shareholder(s). Within forty-five (45) days of the Termination Date, the Company shall commence an orderly liquidation of its assets that must be completed by no later six months after the Termination Date (the "Final Liquidation Date"). The Advisor shall use reasonable best efforts to cause such liquidation to be effected in such agreed time period.

Art. 34. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be Shareholders, and which are appointed by the general meeting of Shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The profits available for distribution at liquidation of the Company will be distributed in the manner set forth in Article 30.

Art. 35. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the 20 December 2012 of the Company and terminate on 31 December 2012.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares issued are subscribed by Roots Holdings Luxembourg S.à r.l. aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The Shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1.500).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating sole shareholder representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at Carré Bonn, 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Tom Larkin, born in New Jersey, USA on February 21st 1964, Director, professionally residing at 399 Park Avenue, 6th Floor, New York, New York 10022, as the Class A Manager;

(ii) Andrew Newton, born in Brantford on May 9th 1972, Director, professionally residing at Manuel Cortina, 2, piso 10, Madrid 28010, Spain as the Class B Manager;

(iii) Ramon van Heusden, born in Nijmegen on May 7th 1967, Director, professionally residing at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as a Class C Manager; and

(iv) Jorrit Cromptvoets, born in Voorst on May 16th 1976, Director, professionally residing at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as a Class C Manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Roots Holding Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, ayant son siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, ici représentée par Madame Gaëlle Schneider, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2012.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

Préliminaire - Définitions

Les termes utilisés dans les présents statuts à la constitution ont les significations suivantes:

Conseiller signifie une ou plusieurs conseiller(s) nommé(s) de temps à autre par la Société en vue de fournir au Conseil de Gérance des recommandations et avis en ce qui concerne les Investissements et les opérations de la Société.

Contrat de Conseil signifie tout contrat de conseil qui pourrait être conclu de temps à autre entre la Société et tout Conseiller.

Statuts signifie les statuts de la Société.

Conseil de Gérance a la signification prévue dans l'Article 15.

Jour Ouvrable signifie un jour où les banques commerciales sont ouvertes pour l'activité au Luxembourg et à New York, Etats-Unis d'Amérique autre qu'un samedi, dimanche ou jours fériés à Luxembourg et aux Etats-Unis.

Gérant Classe A signifie un Gérant de la Société nommé par l'Associé et désigné Gérant Classe A.

Gérant Classe B signifie un Gérant de la Société nommé par l'Associé et désigné Gérant Classe B.

Gérant Classe C signifie tout autre Gérant de la Société nommé qui n'est pas un Gérant Classe A ou un Gérant Classe B. Société signifie Roots Luxembourg S.à r.l.

Contribution signifie tout financement par tout Associé de la Société sous la forme qui peut être convenue entre les Associés et la Société, y compris sous la forme d'apport en capital ou la prolongation de prêts participatifs.

Demande de Tirage a la signification prévue dans l'Article 14.

Date Finale de Liquidation a la signification prévue dans l'Article 33.

Engagement de Financement signifie le montant total de financement que chaque Associé a irrévocablement accepté d'apporter à la Société, qui pourrait être appelé par le Conseil de Gérance.

Date de Constitution signifie 20 décembre 2012, c'est-à-dire la date de la constitution de la Société par-devant le notaire luxembourgeois.

Investissements signifie des investissements directs ou indirects dans des prêts performants ou non performants ainsi que dans des actifs immobiliers à destination commerciale ou résidentielle en Espagne et au Portugal.

Objectifs d'Investissement signifie l'objectif de générer des revenus en procédant à des Investissements directs ou indirects.

Décisions Importantes a la signification prévue à l'Article 25.

Gérants a la signification prévue à l'Article 15.

Participations Restantes a la signification prévue à l'Article 33.

Parts Sociales signifie les parts émises par la Société de temps à autre.

Associé signifie toute personne qui à n'importe quel moment détient des parts sociales de la Société.

Filiales désigne toutes les entités détenues directement ou indirectement par la Société.

Date de résiliation a la signification prévue à l'Article 33.

Les mots au singulier incluent le pluriel et vice versa.

Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er} . Il est ainsi formé par le propriétaire actuel des Parts Sociales ci-après créées et tous ceux qui pourront devenir Associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière ainsi que la vente, l'échange ou toute autre opérations sur valeurs mobilières de tous types et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille afin de réaliser ses Objectifs d'Investissement en menant, directement ou indirectement, les Investissements.

La Société peut, excepté par voie d'appel publique à l'épargne, lever des fonds spécifiquement en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société peut dans ce contexte garantir, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile pour l'accomplissement des Objectifs d'Investissement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous la dénomination «Roots Luxembourg S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Associés.

Le transfert du siège social au sein de la même commune peut être décidé par décision du Conseil de Gérance.

Des agences ou succursales peuvent être ouvertes tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Restrictions de cession

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social peut, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Tout copropriétaire indivis de parts sociales est tenu de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Aucun Associé ne peut vendre, céder, transférer, donner en gage ou autrement grever ou aliéner de quelque manière que ce soit toute ou partie de sa participation dans, ou autrement accorder un intérêt quelconque dans, toute Part Sociale qu'il détient ou détiendra, sauf avec le consentement de chaque autre Associé et du Conseil de Gérance.

Art. 10. Sans préjudice des dispositions de l'Article 9, (i) les Parts Sociales sont librement cessibles entre les Associés et (ii) chaque Associé peut, avec l'accord des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social, céder ses Parts Sociales à tout tiers, à condition qu'aucun Associé ne puisse déraisonnablement retirer son consentement à un projet de cession à une entité sous contrôle commun avec l'Associé cédant.

Art. 11. Toute cession de Parts Sociales qui ne serait pas réalisée conformément aux dispositions des présents Statuts sera considérée comme nulle et non avenue.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou l'insolvabilité d'un des Associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Aucun créancier, ayant droit ou héritier ne peut saisir les actifs ou les documents de la Société.

C. Engagements de financement et Contributions

Art. 14. La Société, peut à tout moment, émettre une demande écrite (une «Demande de Tirage») aux Associés d'envoyer des fonds à la Société sous forme de Contributions par voie d'un virement bancaire en faveur du compte désigné dans la Demande de Tirage. La Société ne peut demander aux Associés d'investir un montant supérieur à leur Engagement de Financement. Sous réserve de la phrase suivante, le montant des Contributions spécifiées dans chaque Demande de Tirage sera fait auprès de tous les Associés au prorata de leurs Engagements de Financement respectifs sur une base ponctuelle aux fins (i) de financer la Société pour l'achat des Investissements, (ii) payer les frais et dépenses de la Société ou (iii) respecter toutes les autres exigences en fonds de roulement de la Société. Tous les Engagements de Financement seront effectués en Euros.

D. Gérance

Art. 15. La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé de trois (3) classes de Gérants: le «Gérant Classe A», le «Gérant Classe B» et le(s) «Gérant(s) Classe C» (les gérants sont référencés individuellement comme «Gérant» et collectivement «Gérants»).

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés qui fixe la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment sans raison spécifique.

Tout Associé a à tout moment le droit de remplacer ou révoquer du Conseil de Gérance tout Gérant en (i) demandant audit Gérant de remettre sa démission ou (ii) en convoquant une assemblée générale des Associés pour révoquer ledit Gérant, auquel cas les Associés acceptent de prendre toutes les mesures raisonnables que l'associé convoquant considère comme appropriées pour faire en sorte que l'assemblée générale des Associés révoque ledit Gérant. Tout remplacement ou révocation d'un Gérant ne peut avoir lieu tant qu'un remplaçant adéquat n'a pas été proposé par l'Associé qui exerce son droit de révocation ou remplacement et le Gérant proposé en remplacement doit être disponible pour agir à la date de la suppression ou du remplacement du Gérant sortant.

La Société sera engagée en toutes circonstances par (i) la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant Classe A, un (1) Gérant Classe B et un (1) Gérant Classe C ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne (s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce mandat.

Art. 16. Le Conseil de Gérance choisira à tout moment un Gérant Classe C qui agira en qualité de président. Si le président ne peut assister à une réunion du conseil, sa fonction sera assurée par un des autres Gérants présents à la réunion et désigné à cet effet par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être un Gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées des Associés.

A l'égard des tiers, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président, ou deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

La réunion du Conseil de Gérance de la Société se tiendra à Luxembourg et le Conseil de Gérance tiendra une réunion au moins chaque trimestre.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par écrit, câble, télégramme, télex ou télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur tout autre Gérant comme mandataire.

Un Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou autre moyen de communication similaire où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins (i) un (1) Gérant Classe A, (ii) un (1) Gérant Classe B et (iii) un (1) Gérant Classe C sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance. Les décisions seront prises par la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion, pourvue que cette majorité soit composée à la fois du Gérant Classe A et du Gérant Classe B. Nonobstant les deux phrases précédentes, toute décision ou action à l'égard du Conseiller (y compris à l'égard du Contrat de Conseil) devra recevoir l'approbation de la seule majorité du Gérant Classe A et des Gérants Classe C, et ne devra pas obtenir le consentement ou l'approbation du Gérant Classe B.

Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, câble, télégramme, télex ou télécopieur, ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 17. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président ou, en son absence, le vice-président, ou deux Gérants. Les copies et extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, ou deux Gérants.

Art. 18. Le décès ou la démission d'un Gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 19. Les Gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative à des engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 20. Le Conseil de Gérance peut décider de distribuer un acompte sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance montrant que la Société dispose de suffisamment de fonds pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale à constituer en vertu de la loi et des présents Statuts.

E. Conseiller

Art. 21. Il est entendu que la Société peut de temps à autre conclure un Contrat de Conseil avec un ou plusieurs conseiller(s) (le «Conseiller»). Le Conseil de Gérance disposera d'un droit discrétionnaire pour approuver ou rejeter les recommandations ou avis du Conseiller et/ou approuver l'exécution de toute transaction, néanmoins le Conseiller peut, au jour le jour et sous réserve de certains seuils et paramètres définis dans le Contrat de Conseil et sujet à tous moments au contrôle général du Conseil de Gérance, avoir le pouvoir de prendre certaines décisions relatives aux Investissements sans l'accord préalable du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance de la Société peut déléguer au Conseiller certaines responsabilités quotidiennes supplémentaires.

Le Conseiller ne prendra pas part de façon active à la gestion de la Société et n'a aucune compétence en la matière. Plus particulièrement, le Conseiller n'aura pas le pouvoir d'engager la Société avec des tiers, sauf autorisation spécifique mentionnée dans tout Contrat de Conseil applicable.

F. Décisions des associés

Art. 22. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque Associé a droit à un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 23. Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 24. En cas d'Associé unique, cet Associé exercera les pouvoirs dévolus par l'assemblée générale des Associés en vertu des dispositions de la section XII de la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

G. Décisions importantes - Impasse

Art. 25. Les «Décisions Importantes» suivantes nécessiteront l'accord préalable et unanime des Gérants, et seulement lorsque la loi le requiert, des Associés.

Les «Décisions Importantes» sont, à l'égard de la Société, les suivantes (y compris la proposition de tout membre du Conseil de Gérance à propos de ce qui suit):

- (i) toute décision à prendre par la Société en ce qui concerne l'acquisition de tout Investissement;
- (ii) la vente de tout Investissement par la Société à moins que les conditions selon lesquelles une vente peut être effectuée sans le consentement de tout Gérant ou tout Associé ont été convenues entre le Conseil de Gérance et le Conseiller à l'égard de cet Investissement;
- (iii) toute décision à prendre par la Société en ce qui concerne une modification des Objectifs d'Investissement;
- (iv) l'acceptation d'une personne morale ou une personne physique en qualité de Gérant ou Associé de la Société, ou de l'une de leurs Filiales, sauf lorsque les cessionnaires sont expressément permis par les présents Statuts;
- (v) tout acte fait ou décision prise pour et au nom de la Société ou de toute Filiale dérogeant aux présents Statuts;
- (vi) toute modification des documents sociaux de la Société, incluant, pour éviter tout doute, les présents Statuts;
- (vii) la conclusion ou la modification de tout Contrat de Conseil avec tout Conseiller, la modification de la structure capitalistique de la Société (à l'exception de ce qui est prévu à l'Article 7), comprenant toute décision relative à (i) l'émission de parts sociales, warrants, droits et autres titres de la Société et (ii) aux actifs de la Société;
- (viii) tout emprunt contracté par la Société;
- (ix) la liquidation ou dissolution de la Société; et

(x) l'acquisition, la mise en gage et l'aliénation de tout actif ou parts sociales de la Société.

Art. 26. Si (i) les Associés lors de deux (2) assemblées générales successives ne sont pas en mesure de prendre une décision à prendre par les Associés ou (ii) le Conseil de Gérance lors de deux (2) conseils successifs n'est pas en mesure de prendre une décision à propos d'une Importante Décision à prendre par le Conseil de Gérance, chaque Associé peut organiser une réunion entre les représentants autorisés respectifs des Associés aux fins d'examiner et de discuter tous les points en suspens. Les Associés feront tout leur possible pour résoudre toute impasse. De plus, chaque Associé peut aussi décider de convoquer un tiers qui agira en qualité de négociateur tiers afin d'aider à résoudre la situation d'impasse.

H. Exercice social - Comptes annuels - Distribution des bénéfices

Art. 27. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 28. Chaque année le premier jour de janvier, les comptes de la Société seront clôturés et les Gérants dresseront un inventaire, comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif. Chaque Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 29. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcents (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci atteigne dix pourcents (10 %) du capital social. Tout produit perçu directement ou indirectement par la Société de tout Investissement devra, à moins qu'il ne faille satisfaire aux dépenses de la Société ou satisfaire aux exigences décrites ci-avant, être distribués aux Associés; ces produits ne pourront, pour éviter tout doute, être utilisés pour le financement d'Investissement supplémentaire.

Art. 30. Tout montant à distribuer par la Société à ses Associés, au moyen de dividendes ou autre, sera alloué entre les Associés au prorata du montant total investi par chaque Associé dans la Société en tant que Contributions au moment de la distribution concernée; pour autant que tous les frais ou toutes les dépenses spécifiquement alloués à toute Part Sociale par les présents Statuts seront individuellement supportés par les dites Parts Sociales.

Art. 31. Le Conseil de Gérance, selon le cas, ou l'assemblée générale des Associés peut procéder au paiement d'acompte sur dividendes sous réserve que (i) l'état comptable intermédiaire préparé fait apparaître que des fonds suffisants sont disponibles, et (ii) le montant à distribuer n'excède pas les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve conformément à la loi ou aux présents Statuts.

Art. 32. La prime d'émission, le cas échéant, peut être librement distribuée à(aux) Associé(s) par une décision du(des) Associé(s) ou du(des) Gérant(s), sous réserve de toute disposition légale relative à l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

I. Date finale de liquidation - Dissolution - Liquidation

Art. 33. Si au 1^{er} janvier 2018 (la «Date de résiliation») la Société détient des Investissements non réalisés, la participation de l'Associé dans la Société (et indirectement dans les Investissements) (les «Participations Restantes») sera soumise à la disposition mécanique suivante, à condition que le Conseiller puisse, avec l'accord de l'Associé, prolonger la Date de résiliation à toute date ultérieure convenue entre eux, ainsi la disposition mécanique suivante commencera à cette date.

Dans les quinze (15) jours de la Date de résiliation, la Société obtiendra (aux frais de la Société) une évaluation des Participations Restantes calculée par un mandataire tiers raisonnablement acceptable par les Associés. Dans les quarante-cinq (45) jours de la Date de résiliation, la Société entamera la liquidation des actifs qui devra être terminée pas plus tard que six (6) mois après la Date de résiliation (la «Date Finale de Liquidation»). Le Conseiller mettra tout en oeuvre pour que cette liquidation soit effectuée dans cette période convenue.

Art. 34. Dans le cas d'une dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas être des Associés, et qui seront nommés par l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et frais. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation sera distribué de la manière décrite dans l'Article 30.

Art. 35. Toutes les questions non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le 20 décembre 2012 et se terminera le 31 décembre 2012.
2. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués lors du premier exercice social.

Souscription et Paiement

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises sont souscrites par Roots Holding Luxembourg S.à r.l. pré qualifiée, pour le prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les Parts Sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié par le notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:

(i) Tom Larkin, né à New Jersey, USA, le 21 février 1967, Administrateur, résident professionnellement à 399 Park Avenue, New York, New York 10022, en qualité de Gérant Classe A;

(ii) Andrew Newton, né à Brantfort, le 9 mai 1972, Administrateur, résidant professionnellement à Manuel Cortina, 2, piso 10, Madrid 28010, Espagne, en qualité de Gérant Classe B;

(iii) Ramon van Heusden, né à Nijmegen, le 7 mai 1967, Administrateur, résidant professionnellement au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant Classe C;

(iv) Jorrit Cromptvoets, né à Voorst, le 16 mai 1976, Administrateur, résidant professionnellement au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant Classe C.

Dont acte, passé à Luxembourg à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. SCHNEIDER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. LAC/2012/61854. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013045233/574.

(130055249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Shamrock Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 101.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 176.371.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, the first day of March.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr. Patrick FAHERTY, born on November 25, 1963, in Gaillimh (Ireland) residing at 7, chemin du Haut du Trou Martin - 78380 Bougival (France) (Shareholder 1); and

2. P.M.D.D., a French société à responsabilité limitée having a share capital of EUR 3,000, having its registered office at 7, chemin du Haut du Trou Martin - 78380 Bougival (France), registered with the register of commerce of Versailles under number 451 130 660 RCS Versailles duly represented by its manager Mr. Patrick FAHERTY (Shareholder 2),

The appearing parties have requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing parties are the shareholders (the Shareholders) of Shamrock Investments, a French société à responsabilité limitée, having its registered office at chemin du Haut du Trou Martin - 78380 Bougival (France), registered with the register of commerce of Versailles under number 751 931 734 RCS Versailles (the Company);

II. that one hundred one thousand and five hundred (101,500) shares of the Company representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda (the Meeting), hereinafter reproduced;

III. that by a unanimous resolution of the shareholders of the Company validly adopted on February 22, 2013, the Shareholders resolved to transfer the Company's registered office, principal establishment and place of effective management from Bougival, France to the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of France to give effect to that resolution have been or will be duly performed;

IV. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Transfer of the registered office, principal establishment and place of effective management of the Company from Bougival, France to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as from the date of the present notarial deed, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability Company (société à responsabilité limitée) with the name Shamrock Investments S.à r.l

and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of registered office, principal establishment and place of effective management of the Company to the city of Luxembourg;

3. Approval of the Company's accounts in France dated December 31, 2012 and confirmation of the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg company act, having a issued share capital of one hundred one thousand and five hundred euros (EUR 101,500), it being understood that the amount of nine million three hundred thirty-eight thousand six hundred and forty-two euros (EUR 9,338,642) shall be allocated to the share premium account of the Company;

5. Acknowledgment of the resignation of the current manager and discharge; and appointment of two new Luxembourg managers for an unlimited duration;

6. Establishment of registered office, principal establishment and place of effective management of the Company at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

7. Miscellaneous.

V. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the nationality of the Company from a French company to a Luxembourg company and to transfer the registered office, principal establishment and place of effective management of the Company from Bougival, France to Luxembourg city, the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Meeting further declares that all formalities required under the laws of France to give effect to such transfer have been or will be duly performed.

Second resolution

The Meeting acknowledges that the Company has become a Luxembourg company and will as from the date of the present deed be subject to the laws of Grand Duchy of Luxembourg. The Company resolves to adopt the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Shamrock Investments S.à r.l.

Third resolution

The Meeting approves the Company's accounts as at December 31, 2012.

The Meeting records that the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company results from the aforementioned accounts.

The Meeting states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in the entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

The Meeting states that the net asset value of the Company estimated to be nine million four hundred forty thousand one hundred forty-two euro (EUR 9,440,142) is at least equal to the value of the share capital of the Company, being one hundred one thousand five hundred euro (EUR 101,500), represented by one hundred one thousand five hundred (101,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, the balance of nine million three hundred thirty-eight thousand six hundred and forty-two euro (EUR 9,338,642) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Fourth resolution

As a result of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Shamrock Investments S.à.r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at one hundred one thousand and five hundred euros (EUR 101,500), represented by one hundred one thousand and five hundred (101,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved within six (6) months following the end of the relevant financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors (commissaires) are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2013.

Allocation of shares

Following the transfer of the registered office, principal establishment and place of effective management of the Company from France to Luxembourg and the subsequent change of nationality, the number of shares representing the share capital of the Company remains the same. This will not result in any change in the shareholding of the Company, which shall be as follows:

Shareholder 1 shall receive one hundred one thousand four hundred ninety-nine (101,499) shares of one euro (EUR 1) each; and

Shareholder 2 shall receive one (1) share of one euro (EUR 1).

Fifth resolution

The Meeting acknowledges the end of the mandate of Mr. Patrick FAHERTY, manager of the Company with immediate effect and to appoint with effect as of today as managers of the Company for an unlimited duration:

- Patrick FAHERTY, born on November 25, 1963, in Gaillimh (Ireland) residing at 7, chemin du Haut du Trou Martin - 78380 Bougival (France), as manager of class A; and

- Sandrine Bisaro, born on June 28, 1969 in Metz (France), residing professionally at 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, as manager of class B.

Sixth resolution

The Meeting resolves to establish the registered office, place of central administration, principal establishment and place of effective management of the Company at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately four thousand nine hundred Euro (EUR 4,900.-).

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier jour du mois de mars.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Patrick FAHERTY, né le 25 novembre 1963 à Gaillimh (Irlande), résidant au 7, chemin du Haut du Trou Martin - 78380 Bougival (France), (Associé 1), et

2. P.M.D.D., une société à responsabilité limitée de droit français, disposant d'un capital social de EUR 3.000 et dont le siège social est situé au 7, chemin du Haut du Trou Martin - 78380 Bougival (France), immatriculée au registre de commerce de Versailles sous le numéro 451 130 660 RCS Versailles (Associé 2).

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les parties comparantes sont les associés (les Associés) de Shamrock Investments, une société à responsabilité limitée de droit français, dont le siège social est situé au chemin du Haut du Trou Martin - 78380 Bougival (France), immatriculée au registre de commerce de Versailles sous le numéro 751 931 734 RCS Versailles (la Société);

II. Que cent et un mille cinq cents (101.500) parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour (l'Assemblée) ci-après reproduits;

III. que par décision unanime des associés de la Société valablement adoptée le 22 février 2013, les Associés ont décidé de transférer le siège social de la Société, le principal établissement ainsi que son lieu de gestion effective de Bougival, France à la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité de sa personnalité juridique et morale. Toutes les formalités requises par le droit français afin de réaliser cette décision ont déjà été ou seront accomplies

IV. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Transfert du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société de Bougival, France, à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date du présent acte notarié, sans dissolution de la Société mais avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale;

2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous le nom Shamrock Investments S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de son siège social, du principal établissement et lieu de gestion effective de la Société à Luxembourg-Ville;

3. Approbation des comptes de la Société en France au 31 décembre 2012, et confirmation de la description et de la consistance de tous les actifs et passifs de la Société ainsi que du capital social émis et libéré de la Société;

4. Modification et reformulation complète des statuts de la Société afin de les adapter aux lois luxembourgeoises, comme conséquence de la Société qui devient une société régie par le droit luxembourgeois soumise à la loi luxembourgeoise sur les sociétés, disposant d'un capital social de cent-et-un mille cinq cents euros (EUR 101.500), étant entendu que le montant de neuf millions trois cent trente-huit mille six cent quarante-deux euros (EUR 9.338.642) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société;

5. Prise d'acte de la démission du gérant actuel et décharge; et nomination de deux nouveaux gérants luxembourgeois pour une durée indéterminée;

6. Etablissement du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

7. Divers

V. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la nationalité de la Société d'une société française à une société luxembourgeoise et de transférer ensemble le siège social, le principal établissement et lieu de gestion effective de la Société de Bourgival, France à la Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat sans dissolution de la Société mais avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale. L'Assemblée déclare en outre que toutes les formalités requises selon les lois françaises afin de donner effet à un tel transfert ont été remplies de manière conforme.

Seconde résolution

L'Assemblée prend acte que la Société est devenue une société luxembourgeoise et sera à dater du présent acte soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg. La Société décide d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée sous le nom Shamrock Investments S.à.r.l.

Troisième résolution

L'Assemblée approuve les comptes de la Société au 31 décembre 2012.

L'Assemblée enregistre que la description et la cohérence de tous les actifs et passifs de la Société et du capital social émis libéré de la Société résultent du bilan susmentionné.

L'Assemblée déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, demeurent la propriété intégrale de la Société, qui possède toujours tous ses actifs et est toujours tenue par ses passifs et engagements.

L'Assemblée déclare que la valeur des capitaux propres de la Société étant estimé à neuf millions quatre cent quarante mille cent quarante-deux euros (EUR 9.440.142) est au moins égale au total du capital social émis de la Société, soit cent et un mille cinq cents euros (EUR 101.500), représenté par cent et un mille cinq cents (101.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier et de reformuler complètement les statuts de la Société pour les mettre en conformité avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Les Statuts de la Société se liront comme suit dans leur version française:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Shamrock Investments S.à.r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et ins-

truments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cent et un mille cinq cents euros (EUR 101.500), représenté par cent et un mille cinq cents (101.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes catégories, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2013.

Affectation des parts sociales

Suite au transfert du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société de la France au Luxembourg et au changement subséquent de nationalité, le nombre de parts sociales représentant le capital social de la Société reste le même. Il n'y aura aucun changement dans la participation de la Société, qui sera la suivante:

Associé 1 recevra cent et un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (101.499) parts sociales de un euro (EUR 1) chacune; et

Associé 2 recevra une (1) part sociale de un euro (EUR 1).

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte de la fin du mandat de M. Patrick FAHERTY, gérant de la Société avec effet immédiat et nomme avec effet à la date du présent acte comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Patrick FAHERTY, né le 25 novembre 1963 à Gaillimh (Irlande), dont la résidence est située au 7, chemin du Haut du Trou Martin - 78380 Bougival (France), en qualité de gérant de classe A; et

- Sandrine Bisaro, née le 28 juin 1968 à Metz (France), dont la résidence professionnelle est située au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en qualité de gérant de classe B.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social, le principal établissement et lieu de gestion effective de la Société à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de quatre mille neuf cents Euros (EUR 4.900,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu aux parties comparantes, lesdites parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Faherty et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 mars 2013. Relation: LAC/2013/10995. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

.Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013045250/606.

(130055103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Sensilab, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 166.597.

In the year two thousand and thirteen, on the second of April.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary with office in Luxembourg-City,

was held an extraordinary general meeting of the Luxembourg company denominated SENSILAB S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 6, rue Jean Pierre Brasseur, R.C.S. Luxembourg B n°166597,

incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on January 25th, 2012, published in the Mémorial C n° 713 of March 17, 2012, modified pursuant to a deed of the same notary on February 28, 2012, published in the Mémorial C n° 1002 on April 18, 2012.

The meeting of shareholders is presided by Mrs Tatjana Andoljsek, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman designates as secretary Mr Klemen Mir, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting of shareholders designates as teller Mrs Tatiana Andoljsek, prenamed.

The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares owned by each one of them have been mentioned on an attendance list signed by the shareholders present and by the proxy-holders of those represented; this attendance list, drawn up by the members of the bureau, after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau and the notary, will remain attached to the present deed with which it will be subjected to the registration procedure.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to this deed, after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau and the notary.

Then the Chairman declares and requests the notary to record the following:

I.- That the 6,032,904.- (six million thirty-two thousand nine hundred and four) shares representing the whole subscribed capital of EUR 6,032,904.- (six million thirty-two thousand nine hundred and four Euro), are duly present or represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda without prior convening notices.

II.- That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda

1. The Board of Directors will receive authorization to change business address of the Company within the Luxembourg City by adopting a resolution of the Board of Directors. With this respect, Article 1 of the Articles of Association regarding determination or change of business address is changed as follows

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of SENSILAB.

The registered office is established in Luxembourg. Board of Directors may determine or change a business address of the corporation within the City of Luxembourg by its resolution adopted by a simple majority.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

2. Increase of capital by an amount of EUR 490,000 (four hundred and ninety thousand Euro), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 6,032,904.- (six million thirty-two thousand nine hundred and four Euro) to EUR 6,522,904 (six million five hundred and twenty-two thousand nine hundred and four Euro), by the issuance of 490,000 (four hundred and ninety thousand) new shares with a par value of EUR 1 (one Euro), enjoying the same rights and benefits enjoyed by those already existing, to be fully paid up by a new shareholder by a contribution in kind consisting of 2.338 shares (representing 5% of the share capital) of Polfa-Lódz S.A. ("the Contribution"), a Polish "Spółka Akcyjna" (société anonyme) having its registered office at DREWNOWSKA str. 43/55, 91-002 Lódz, Poland. It is registered with the register of entrepreneurs of the National court Register, kept by the District Court of Lodz - Sródmiestcie in Lódz, Commercial Division of the National Court Register, under the KRS number 0000037682 (tax number NIP: PL 726-14-07-230).

The 2.338 shares representing 5% of the share capital of Polfa-Lódz S.A are currently held by Mr. Krzysztof Borkowski, a Polish citizen born on October 28, 1949 and residing at Wisniowa str. 26/28, Ustronie 95-073 Grotniki.

3. Increase of capital by an amount of EUR 234,550 (two hundred and thirty-four thousand five hundred and fifty Euro), in order to bring the share capital from its present amount of 6,522,904 (six million five hundred and twenty-two thousand nine hundred and four Euro), to EUR 6,757,454 (six million seven hundred and fifty-seven thousand four hundred and fifty-four Euro), by the issuance of 234,550 (two hundred and thirty-four thousand five hundred and fifty) new shares with a par value of EUR 1 (one Euro) together with a total share premium of EUR 445,650 (four hundred and forty-five thousand six hundred and fifty Euro), enjoying the same rights and benefits enjoyed by those already existing, to be fully paid up by

an actual shareholder and by two new shareholders by a contribution in kind more specifically the conversion of convertible bonds against the company into capital up to an amount of EUR 680,200 (six hundred and eighty thousand two hundred Euro).

4. Acceptance of the renunciation of the other shareholders to the preferential right to subscribe in connection with the increase in share capital as per the second and third point of the agenda.

5. Cancellation of the actual authorised capital and creation of a new authorised capital of an amount of EUR 40,000,000.00 (forty million Euros), represented by 40,000,000 shares with a par value of EUR 1 (one Euro), with power to the board of directors for a period ending on 2nd April, 2018, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums or by conversion of bonds.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued, pursuant to a special report of the Board of Directors to the general meeting in conformity with article 32-3(5) of the Luxembourg Companies Law of August 10, 1915.

6. Authorisation to the board of directors may to delegate any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

7. Subsequent amendment of article 3 of the Articles of Association as follows:

Art. 3. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 6,757,454 (six million seven hundred and fifty-seven thousand four hundred and fifty-four Euro), divided into 6,757,454 (six million seven hundred and fifty-seven thousand four hundred and fifty-four) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 40,000,000.00 (forty million Euros), represented by 40,000,000 shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, from the date of incorporation and during a period ending on 2nd April, 2018, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

7. Miscellaneous.

The general meeting, considering itself as duly constituted, has approved the statements of the Chairman and has examined the different items of the agenda.

After having deliberated the meeting takes, by unanimous separate vote the following resolutions.

First resolution

The meeting of shareholders decides to authorize the Board of Directors to change business address of the Company within the Luxembourg City by adopting a resolution of the Board of Directors. With this respect the Article 1 of the Articles of Association regarding determination or change of business address is changed as follows:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of SENSILAB.

The registered office is established in Luxembourg. Board of Directors may determine or change a business address of the corporation within the City of Luxembourg by its resolution adopted by a simple majority.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Second resolution

The meeting of shareholders decides to increase the capital by an amount of EUR 490,000 (four hundred and ninety thousand Euro),

in order to bring the share capital from its present amount of EUR 6,032,904.- (six million thirty-two thousand nine hundred and four Euro) to EUR 6,522,904 (six million five hundred and twenty-two thousand nine hundred and four Euro),

by the issuance of 490,000 (four hundred and ninety thousand) new shares with a par value of EUR 1 (one Euro), enjoying the same rights and benefits enjoyed by those already existing,

to be fully paid up by a new shareholder by a contribution in kind consisting of 2.338 shares (representing 5% of the share capital) of Polfa-Lódz S.A. ("the Contribution"), a Polish "Spółka Akcyjna" (société anonyme) having its registered office at Drewnowska str. 43/55, 91-002 Lódz, Poland. It is registered with the register of entrepreneurs of the National court Register, kept by the District Court of Lódz - Śródmieście in Lódz, Commercial Division of the National Court Register, under the KRS number 0000037682 (tax number NIP: PL 726-14-07-230). The 2.338 shares representing 5% of the share capital of Polfa-Lódz S.A are currently held by Mr. Krzysztof Borkowski, a Polish citizen born on October 28, 1949 and residing at Wisniowa str. 26/28, Ustronie 95-073 Grotniki.

Subscription

And then appeared Attorney Tatjana Andoljsek, prenamed, acting on behalf of Mr Krzysztof Borkowski, residing at Wisniowa str. 26/28, Ustronie 95-073 Grotniki,

The appearing person, acting in his above-stated capacity, after having received lecture of all the above, has declared that he has full knowledge of the Articles of Association and of the financial situation of the company, and has declared to subscribe to 490,000 (four hundred and ninety thousand) new shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each.

Payment

The before named shareholder have paid in the subscribed increase of the capital, by a contribution in kind consisting of 2.338 shares (representing 5% of the share capital) of Polfa-Lódz S.A. ("the Contribution"), a Polish "Spółka Akcyjna" (société anonyme) having its registered office at Drewnowska str. 43/55, 91-002 Lódz, Poland. It is registered with the register of entrepreneurs of the National court Register, kept by the District Court of Lodz - Srodmiescie in Lodz, Commercial Division of the National Court Register, under the KRS number 0000037682 (tax number NIP: PL 726-14-07-230),

which contribution in kind was subject to a special report drawn up by a «réviseur d'entreprises» the limited company called "Avega Revision S.à.r.l." established and having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n°144983,

whose report drawn up in accordance with article 26-1 and 32-1(5) of the law of August 10, 1915, as modified by the law of April 24, 1983, concludes that:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contributed assets does not correspond at least to the number and nominal value of the 490,000 new ordinary shares to be issued by Sensilab S.A. at a nominal value of EUR 1.00 each."

Said report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Third resolution

The meeting of shareholders decides to increase the capital by an amount of EUR 234,550 (two hundred and thirty-four thousand five hundred and fifty Euro),

in order to bring the share capital from its present amount of EUR 6,522,904 (six million five hundred and twenty-two thousand nine hundred and four Euro), to EUR 6,757,454 (six million seven hundred and fifty-seven thousand four hundred and fifty-four Euro),

by the issuance of 234,550 (two hundred and thirty-four thousand five hundred and fifty) new shares with a par value of EUR 1 (one Euro) together with a total share premium of EUR 445,650 (four hundred and forty-five thousand six hundred and fifty Euro), enjoying the same rights and benefits enjoyed by those already existing,

to be fully paid up by an actual shareholder (Mr Miodrag Babic) and by two new shareholders (Mr Aleksandar Babic and Mr Vladimir Babic) by a contribution in kind more specifically the conversion of convertible bonds against the company into capital up to an amount of EUR 680,200 (six hundred and eighty thousand two hundred Euro).

Subscription - Payment

1.- And then appeared Mrs Tatjana Andoljsek, prenamed, acting on behalf of Mr Miodrag Babic, residing in Serbia, at Janka Halabure 6 in Vrsac

The appearing person, acting in his above-stated capacity, after having received lecture of all the above, has declared that he has full knowledge of the articles of association and of the financial situation of the company, and has declared subscribe to 122,620 (one hundred twenty-two thousand six hundred and twenty) new shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, together with a total share premium of EUR 232,980 (two hundred thirty-two thousand nine hundred and eighty euros).

Payment

The before named shareholder have paid in the subscribed increase of the capital, by the conversion into share capital of part (EUR 355,600.00) of convertible bonds against the company into capital up to an amount of EUR 122,620.00 (one hundred twenty-two thousand six hundred and twenty) together with a total share premium of EUR 232,980.00 (two hundred thirty-two thousand nine hundred and eighty euros),

whose contribution in kind was subject to a special report drawn up by a «réviseur d'entreprises» the limited company called "Avega Revision S.à.r.l." established and having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n°144983,

whose report drawn up in accordance with article 26-1 and 32-4 of the law of August 10, 1915, as modified by the law of April 24, 1983, concludes that:

Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the convertible bonds issued by Sensilab S.A. in the context of the purchase of the share quotas of Fortis Team d.o.o. does not correspond at least to the total 234,550 shares to be issued at a nominal value of EUR 1.00 increased by a total share premium amounting to EUR 445,650.00."

Said report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

2.- And then appeared Mrs Tatjana Andoljsek, prenamed, acting on behalf of Mr Vladimir Babic, residing in Serbia at Slavka Curuvije 31 in Belgrade

The appearing person, acting in his above-stated capacity, after having received lecture of all the above, has declared that he has full knowledge of the articles of association and of the financial situation of the company, and has declared subscribe to 56,344 (fifty-four thousand three hundred forty-four) new shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, together with a total share premium of EUR 107,054.80 (one hundred and seven thousand fifty-four euros and eighty cents).

Payment

The before named subscriber has paid in the subscribed increase of the capital, by the conversion into share capital of part (EUR 163,400.00) of convertible bonds against the company into capital up to an amount of EUR 56,344 (fifty-four thousand three hundred forty-four) together with a total share premium of EUR 107,056 (one hundred and seven thousand fifty-six euros).

whose contribution in kind was subject to a special report as stated here before.

3.- And then appeared Mrs Tatjana Andoljsek, prenamed, acting on behalf of Aleksandar Babic, residing in Serbia at Slavka Curuvije 42 in Belgrade

The appearing person, acting in his above-stated capacity, after having received lecture of all the above, has declared that he has full knowledge of the articles of association and of the financial situation of the company, and has declared subscribe to 55,586 (fifty-five thousand five hundred and eighty-six) new shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, together with a total share premium of EUR 105,614 (one hundred and five thousand six hundred and fourteen euros).

Payment

The before named subscriber has paid in the subscribed increase of the capital, by the conversion into share capital of part (EUR 161,200.00) of convertible bonds against the company into capital up to an amount of EUR 55,586 (fifty-five thousand five hundred and eighty-six), together with a total share premium of EUR 105,614 (one hundred and five thousand six hundred and fourteen euros)

whose contribution in kind was subject to a special report as stated here before

Fourth resolution

The general meeting states that all the shareholders, holding the entirety of the capital of the company, are present or represented at the present meeting, and unanimously decided the increase of capital per contribution other than in cash,

that the preferential subscription right of the former shareholders is not legally protected in the event of increase by contribution other than in cash,

that consequently the new shares can be subscribed by a current shareholder of the company and three new shareholders,

that moreover and if necessary, the other shareholder waives its preferential subscription right with regard to the present increase of capital.

Fifth resolution

The general meeting resolves to cancel the actual authorised capital and to create a new authorised capital of an amount of EUR 40,000,000.00 (forty million Euros), represented by 40,000,000 shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each,

with power to the board of directors for a period ending on 2nd April, 2018, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums or by conversion of bonds.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued, pursuant to a special report of the Board of Directors to the general meeting in conformity with article 32-3(5) of the Luxembourg Companies Law of August 10, 1915, attached to the present deed.

Sixth resolution

The general meeting authorises to board of directors to delegate any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Seventh resolution

The general meeting of shareholders decides on the basis of the above resolutions resolves to modify article 3 as follows:

Art. 3. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 6,757,454 (six million seven hundred and fifty-seven thousand four hundred and fifty-four Euro), divided into 6,757,454 (six million seven hundred and fifty-seven thousand four hundred and fifty-four) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 40,000,000.00 (forty million Euros), represented by 40,000,000 shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, from the date of incorporation and during a period ending on 2nd April, 2018, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at EUR 3250.

The Chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mil treize, le deux avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SENSILAB S.A., ayant son siège social au 6, Rue Jean-Pierre Brasseur à Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le n°166597,

constituée par acte du notaire soussigné en date du 25 janvier 2012, publié au Mémorial C n°713 du 17 mars 2012, et les statuts ont été modifiés pour par acte du même notaire en date du 28 février 2012, publié au Mémorial C n°1002 du 18 avril 2012.

L'assemblée est présidée par Mme Tatjana Andoljsek, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mr Klemen Mir, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Tatjana Andoljsek, précitée.

Les membres du bureau sont tous ici présents et acceptant.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Qu'il résulte de la liste de présence précitée que toutes les 150.310 (cent cinquante mille trois cent dix) actions représentatives du capital social de la société, sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Pouvoir à donner au conseil d'administration afin que ce dernier puisse transférer le siège social de la société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Modification subséquente de l'article 1 des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SENSILAB.

Le siège social est établi à Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise."

2. Augmentation de capital par incorporation de créance à concurrence de EUR 490.000 (quatre cent quatre-vingt-dix mille Euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 6.032.904 (six millions trente-deux mille neuf cent quatre Euros) à EUR 6.522.904 (six millions cinq cent vingt-deux mille neuf cent quatre Euros),

par l'émission de 490.000 (quatre cent quatre-vingt-dix mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

à souscrire et à libérer entièrement par un nouvel actionnaire moyennant apport en nature consistant en 2.338 actions (représentant 5% du capital social) de la société "Polfa-Lódz S.A.", une société anonyme "Spolka Akcyjna" de droit polonais ayant son siège social à Drewnowska str. 43/55, 91-002 Lódz, Pologne, inscrite au Registre des Entrepreneurs tenu auprès du Tribunal du District de Lódz - Sródmiemie in Lódz, sous le numéro KRS 0000037682 (tax number NIP: PL 726-14-07-230).

Les susdites 2.238 actions sont détenues par Mr. Krzysztof Borkowski, citoyen polonais, né le 28 octobre 1949 et demeurant à Wisniowa str. 26/28, Ustronie 95-073 Grotniki.

3. Augmentation de capital à concurrence de EUR 234.550 (deux cent trente-quatre mille cinq cent cinquante Euros), afin de le porter de son montant de EUR 6.522.904 (six millions cinq cent vingt-deux mille neuf cent quatre Euros) à EUR 6.757.454 (six millions sept cent cinquante-sept mille quatre cent cinquante-quatre Euros),

par l'émission de 234,550 (deux cent trente-quatre mille cinq cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 445,650 (quatre cent quarante-cinq mille six cent cinquante Euros) jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

à souscrire et à libérer entièrement par un actuel actionnaire ainsi que par deux nouveaux actionnaires, par un apport en nature, plus particulièrement par la conversions d'obligations convertibles émises par la société à concurrence de EUR 680.200 (six cent quatre-vingt mille deux cents Euros).

4. Acceptation de la renonciation de la part des autres actionnaires de la société à leur droit préférentiel de souscription par rapport à l'augmentation de capital sub 2 et 3.

5. Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 40.000.000 (quarante millions d'Euros), représenté par 40.000.000 (quarante millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune,

avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de 5 ans prenant fin le 2 avril 2018, d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Plus particulièrement à ce sujet, autorisation est donnée au conseil d'administration afin de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires par rapport à la réalisation du capital autorisé, sur le vu d'un rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée établi en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée,

6. Autorisation au Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 3 des statuts aux changements intervenus.

7. Modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 6.757.454 (six millions sept cent cinquante-sept mille quatre cent cinquante-quatre Euros), représenté par 6.757.454 (six millions sept cent cinquante-sept mille quatre cent cinquante-quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 40.000.000 (quarante millions d'euros), représenté par 40.000.000 (quarante millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 2 avril 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou

même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

8. Divers.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaire donne pouvoir au conseil d'administration afin que ce dernier puisse transférer le siège social de la société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décisions du conseil d'administration, et modifie en conséquence l'article 1 des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SENSILAB.

Le siège social est établi à Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise."

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 490.000 (quatre cent quatre-vingt-dix mille Euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 6.032.904 (six millions trente-deux mille neuf cent quatre Euros) à EUR 6.522.904 (six millions cinq cent vingt-deux mille neuf cent quatre Euros),

par l'émission de 490.000 (quatre cent quatre-vingt-dix mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

toutes souscrites et libérées intégralement par un nouvel actionnaire de la société, par l'apport en nature de 2.338 actions (représentant 5% du capital social) de la société "Polfa-Lódz S.A.", une société anonyme "Spólka Akcyjna" de droit polonais ayant son siège social à Drownowska str. 43/55, 91-002 Lódz, Pologne, inscrite au Registre des Entrepreneurs tenu auprès du Tribunal du District de Lódz - Sródmiemie in Lódz, sous le numéro KRS 0000037682 (tax number NIP: PL 726-14-07-230).

Les susdites 2.238 actions sont détenues par Mr. Krzysztof Borkowski, citoyen polonais, né le 28 octobre 1949 et demeurant à Wisniowa str. 26/28, Ustronie 95-073 Grotniki.

Souscription - Libération

Alors est intervenu Mme Tatjana Andoljsek, précitée, agissant en sa qualité de mandataire du susdit souscripteur, savoir Mr Krzysztof Borkowski, précité,

en vertu d'une procuration jointe en annexe au présent acte,

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à toutes 490.000 (quatre cent quatre-vingt-dix mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune,

par l'apport en nature de 2.338 actions (représentant 5% du capital social) de la société "Polfa-Lódz S.A.", une société anonyme "Spólka Akcyjna" de droit polonais ayant son siège social à Drownowska str. 43/55, 91-002 Lódz, Pologne, inscrite au Registre des Entrepreneurs tenu auprès du Tribunal du District de Lódz - Sródmiemie in Lódz, sous le numéro KRS 0000037682 (tax number NIP: PL 726-14-07-230).

Le susdit apport d'un montant de EUR 490.000 (quatre cent quatre-vingt-dix mille Euros) a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société "Avega Revision S.a.r.l." avec siège social au 63, rue de Rollingergrund à L-2440 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n°14498 3

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contributed assets does not correspond at least to the number and nominal value of the 490,000 new ordinary shares to be issued by Sensilab S.A. at a nominal value of EUR 1.00 each."

Lequel rapport demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 234.550 (deux cent trente-quatre mille cinq cent cinquante Euros),

afin de le porter de son montant de EUR 6.522.904 (six millions cinq cent vingt-deux mille neuf cent quatre Euros) à EUR 6.757.454 (six millions sept cent cinquante-sept mille quatre cent cinquante-quatre Euros),

par l'émission de 234,550 (deux cent trente-quatre mille cinq cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 445,650 (quatre cent quarante-cinq mille six cent cinquante Euros) jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

à souscrire et à libérer entièrement par un actuel actionnaire ainsi que par deux nouveaux actionnaires, par un apport en nature, plus particulièrement par la conversions d'obligations convertibles de la société à concurrence de EUR 680.200 (six cent quatre-vingt mille deux cents Euros),

le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises,

Souscription - Libération

1.- Est alors intervenue Mme Tatjana Andoljsek, précitée, agissant en sa qualité de mandataire de Mr Miodrag Babic, demeurant à Janka Halabure 6 in Vrsac, Serbie, en vertu d'une procuration jointe en annexe,

laquelle ès-qualité qu'elle agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaitement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de la société, et a déclaré vouloir souscrire au pair, à 122.620 (cent vingt-deux mille six cent vingt) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, émises suite à l'augmentation de capital qui précède, ensemble avec un prime d'émission de EUR 232.980 (deux cent trente-deux mille neuf cent quatre-vingt Euros).

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 122.620 (cent vingt-deux mille six cent vingt) actions nouvelles par le susdit souscripteur,

lequel, représenté comme dit ci-avant, a libéré intégralement la souscription des 122.620 actions nouvelles augmentées de la susdite prime d'émission, par la conversion en capital d'une partie d'un emprunt obligataire (à concurrence de EUR 355.600) émis par la société,

lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société "Avega Revision S.a.r.l." avec siège social au 63, rue de Rollingergrund à L-2440 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n°14498 3,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the convertible bonds issued by Sensilab S.A. in the context of the purchase of the share quotas of Fortis Team d.o.o. does not correspond at least to the total 234.550 shares to be issued at a nominal value of EUR 1.00 increased by a total share premium amounting to EUR 445.650,00."

Le rapport demeurant annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

2.- Est alors intervenue Mme Tatjana Andoljsek, précitée, agissant en sa qualité de mandataire de Mr Vladimir Babic, demeurant à Slavka Curuvije 31, Belgrade, Serbie, en vertu d'une procuration jointe en annexe,

laquelle ès-qualité qu'elle agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaitement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de la société, et a déclaré vouloir souscrire au pair, à 56.344 (cinquante-six mille trois cent quarante-quatre) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, émises suite à l'augmentation de capital qui précède, ensemble avec un prime d'émission de EUR 107.054 (cent sept mille cinquante-quatre Euros).

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 56.344 (cinquante-six mille trois cent quarante-quatre) actions nouvelles par le susdit souscripteur,

lequel, représenté comme dit ci-avant, a libéré intégralement la souscription des 56.344 actions nouvelles augmentées de la susdite prime d'émission, par la conversion en capital d'une partie d'un emprunt obligataire (à concurrence de EUR 163.400) émis par la société,

lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le susdit réviseur d'entreprises, la société "Avega Revision S.a.r.l.", dont question ci-avant.

3.- Est alors intervenue Mme Tatjana Andoljsek, précitée, agissant en sa qualité de mandataire de Aleksandar Babic, demeurant à Slavka Curuvije 42, Belgrade, Serbie, en vertu d'une procuration jointe en annexe,

laquelle ès-qualité qu'elle agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaitement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de la société, et a déclaré vouloir souscrire au pair, à 55.586 (cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-six) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, émises suite à l'augmentation de capital qui précède, ensemble avec un prime d'émission de EUR 105.614 (cent cinq mille six cent quatorze Euros).

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des à 55.586 (cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-six) actions nouvelles par le susdit souscripteur,

lequel, représenté comme dit ci-avant, a libéré intégralement la souscription des 55.586 actions nouvelles augmentées de la susdite prime d'émission, par la conversion en capital d'une partie d'un emprunt obligataire (à concurrence de EUR 161.200) émis par la société,

lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le susdit réviseur d'entreprises, la société "Avega Revision S.à.r.l.", dont question ci-avant.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que tous les actionnaires, détenant l'intégralité du capital social de la société, sont présents ou représentés à la présente assemblée, et ont décidé à l'unanimité l'augmentation de capital par apport autre qu'en numéraire,

que le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires n'est pas légalement protégé en cas d'augmentation par apport autre qu'en numéraire,

que dès lors l'augmentation de capital peut être souscrite par 1 actuel actionnaire de la société et trois nouveaux actionnaires,

que de plus et pour autant que de besoin, les autres actionnaire plus amplement renseigné sur la susdite liste de présence, ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 40.000.000 (quarante millions d'Euros), représenté par 40.000.000 (quarante millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune,

avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de 5 ans prenant fin le 2 avril 2018, d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Plus particulièrement à ce sujet, autorisation est donnée au conseil d'administration afin de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires par rapport à la réalisation du capital autorisé, sur le vu d'un rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée établi en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée,

lequel rapport, après avoir été signé NE VARIETUR par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Septième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 3 des statuts de la société, afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 6.757.454 (six millions sept cent cinquante-sept mille quatre cent cinquante-quatre Euros), représenté par 6.757.454 (six millions sept cent cinquante-sept mille quatre cent cinquante-quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 40.000.000 (quarante millions d'euros), représenté par 40.000.000 (quarante millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 2 avril 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à EUR 3.250.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg au lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, l'autre actionnaire ayant signé également.

Signé: T. Andoljsek, K. Mir et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 avril 2013. Relation: LAC/2013/15259. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013045264/600.

(130054764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Husky Injection Molding Systems Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 570.000,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 174.871.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of December, before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appears:

Husky Injection Molding Systems Ltd., a company incorporated under the laws of the Province of Ontario, Canada, and having its registered office at 500 Queen Street South, Bolton, Ontario, Canada and registered with the Ministry of Government Services Ontario under number 1853798 (the Sole Shareholder),

represented by Edoardo Romano, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in Husky Injection Molding Systems Luxembourg Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) having its registered office at Zone Industrielle Riedgen, Dudelange and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company was incorporated on 26 November 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has not yet been published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) increase of the share capital of the Company by an amount of USD 550,000 (five hundred and fifty thousand United States dollars) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of USD 570,000 (five hundred and seventy-thousand United States dollars) by way of issuance of 3,000 (three thousand) ordinary shares (the Ordinary Shares) and 2,500 (two thousand five hundred) mandatory redeemable preferred shares (the MRPSs), having a nominal value of USD 100 (one hundred United States dollars) each;

(2) subscription to, and payment in full by the Sole Shareholder of, the Ordinary Shares and the MRPSs;

(3) subsequent amendment of the first and second paragraphs of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above changes;

(4) amendment of the fifth paragraph of article 25 of the Articles;

(5) creation of the MRPSs register and amendment of the ordinary shares register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed to the registration in the share registers of the Company of the Ordinary Shares and the MRPSs, and to see to any formalities in connection therewith; and

(6) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 550,000 (five hundred and fifty thousand United States dollars) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of USD 570,000 (five hundred and seventy thousand United States dollars) by way of issuance of the Ordinary Shares and MRPSs.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to the increase of the share capital of the Company resolved upon under the above resolution and its full payment as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder resolves to subscribe to the Ordinary Shares and MRPSs, to fully pay them up by way of a contribution in kind of an amount of USD 60,000,000 (sixty-five million United States dollars) consisting in a claim of USD 60,000,000 (sixty million United States dollars) it holds against the Company (the Contributed Claim). The value of the Contributed Claim shall be allocated as follows:

- an amount of USD 300,000 (three hundred thousand United States dollars) of the Contributed Claim is allocated to the share capital account of the Company in paying up the nominal value of the Ordinary Shares;

- an amount of USD 243,000 (two hundred and forty-three thousand United States dollars) of the Contributed Claim is allocated to the Ordinary Share Premium Account (as defined in the Articles);

- an amount of USD 250,000 (two hundred and fifty thousand United States dollars) of the Contributed Claim is allocated to the share capital account of the Company in paying up the nominal value of the MRPSs;

- an amount of USD 59,150,000 (fifty-nine million one hundred and fifty thousand United States dollars) of the Contributed Claim is allocated to the MRPS Premium Account (as defined in the Articles); and

- an amount of USD 57,000 (fifty-seven thousand United States dollars) is allocated to the legal reserve of the Company.

The valuation of the Contributed Claim is supported by a certificate issued by the Company and the Sole Shareholder which confirms *inter alia* that the value of the Contributed Claim is at least equal to USD 60,000,000 (sixty million United States dollars) (the Certificate).

A copy of the Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first and second paragraphs of article 5 of the Articles in order to reflect the above amendments so that they shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. Corporate capital.** The Company's subscribed corporate capital is fixed at USD 570,000 (five hundred and seventy thousand United States dollars), represented by 3,200 (three thousand and two hundred) ordinary shares (the Ordinary Shares) and 2,500 (two thousand and five hundred) mandatory redeemable preferred shares (the MRPSs), having a nominal value of USD 100 (one hundred United States dollars) each, the Ordinary Shares and the MRPSs being individually referred to as a Share and collectively as the Shares.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the fifth paragraph of article 25 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

Art. 25. Allocation of Profits. "Income shall mean the earnings accrued or received or any gain realized by the Company, as determined according to Luxembourg GAAP, in relation to the US Dollar financial asset(s) acquired or to be acquired by the Company and financed directly with the proceeds resulting from the issuance of the MRPSs and/or any other US Dollar financial asset(s) replacing from time to time such asset(s) or purchased or financed with the Income and other proceeds arising out of such financial assets or of a disposal of all or part of such financial asset(s) (the "Underlying Assets"). For the avoidance of doubt, in the case the Underlying Assets comprise a loan, income shall include but is not limited to interest and interest like payments, premia and indemnification that exceeds the amount of costs / damage suffered (for example the punitive element in punitive damages, or default interest), and other payments, but not any reimbursement of costs (linked to the Underlying Assets) incurred by the Company."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the ordinary shares and MRPSs registers of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any manager of the Company to individually under his/her sole signature register on behalf of the Company the issuance of the Ordinary Shares and MRPSs of the Company in the share registers of the Company and to sign said registers, and to proceed to such other formalities as are required in connection with the above resolutions.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of the present deed.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douzième jour du mois de décembre, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Husky Injection Molding Systems Ltd., une société de droit de la province d'Ontario, Canada, ayant son siège social au 500 Queen Street South, Bolton, Ontario, Canada L7E 5S5, immatriculée au Ministère des Services du Gouvernement d'Ontario sous le numéro 1857398 (l'Associé Unique),

représentée par Edoardo Romano, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de Husky Injection Molding Systems Luxembourg Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (la Société). La Société a été

constituée le 26 novembre 2012 en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société, conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

(7) augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 550.000 (cinq cent cinquante mille dollars américains) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de USD 570.000 (cinq cent soixante-dix mille dollars américains) par l'émission de 3.000 (trois mille) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de la Société (les MRPSs), ayant une valeur nominale de USD 100 (cent dollars américains) chacune;

(8) souscription et paiement intégral des Parts Sociales Ordinaires et des MRPSs par l'Associé Unique;

(9) modification consécutive du premier et deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus;

(10) modification du cinquième paragraphe de l'article 25 des Statuts de la Société;

(11) création d'un registre des MRPSs et modification du registre des parts sociales ordinaires afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société afin de procéder à l'inscription des Parts Sociales Ordinaires et des MRPSs dans lesdits registres, et d'accomplir toutes les formalités qui y sont liées; et

(12) divers.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 550.000 (cinq cent cinquante mille dollars américains) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de USD 570.000 (cinq cent soixante-dix mille dollars américains) par l'émission des Parts Sociales Ordinaires et des MRPSs.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription de l'augmentation du capital social de la Société décidée par la résolution ci-dessus et son paiement intégral comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique décide de souscrire aux Parts Sociales Ordinaires et aux MRPSs et de les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un montant de USD 60.000.000 (soixante millions de dollars américains) composé d'une créance d'un montant de USD 60.000.000 (soixante millions de dollars américains) qu'il détient contre la Société (la Créance Apportée). La valeur de la Créance Apportée sera allouée comme suit:

(1) un montant de USD 300.000 (trois cent mille dollars américains) de la Créance Apportée est alloué au compte capital social de la Société pour le paiement de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires;

(2) un montant de USD 243.000 (deux cent quarante-trois mille dollars américains) de la Créance Apportée est alloué au Compte de Prime d'Emission Ordinaire (tel que défini dans les Statuts);

(3) un montant de USD 250.000 (deux cent cinquante mille dollars américains) de la Créance Apportée est alloué au compte capital social de la Société pour le paiement de la valeur nominale des MRPSs;

(4) un montant de USD 59.150.000 (cinq neuf millions cent cinquante mille dollars américains) de la Créance Apportée est alloué au Compte de Prime de MRPSs (tel que défini dans les Statuts); et

(5) un montant de USD 57.000 (cinquante-sept mille dollars américains) alloué à la réserve légale de la Société.

La valeur de la Créance Apportée est attestée par un certificat émis par la Société et l'Associé Unique confirmant entre autres que la valeur de la Créance Apportée est au moins égale à USD 60.000.000 (soixante millions de dollars américains) (le Certificat).

Une copie du Certificat, après avoir été signé et paraphé par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier et le deuxième paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 570.000 USD (cinq cent soixante-dix mille dollars américains), représenté par 3.200 (trois mille deux cents) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et 2.500 parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables (les MRPSs), ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars américains) chacune, les Parts Sociales et les MRPSs seront dénommées individuellement une Part Sociale et collectivement les Parts Sociales. »

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le cinquième paragraphe de l'article 25 des Statuts afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 25. Distribution des bénéfices.** Revenu signifiera les revenus échus ou reçus ou tout gain réalisé par la Société, tel que défini selon les normes comptables luxembourgeoises, lié à l'actif financier (ou les actifs financiers) en dollars américains acquis ou devant être acquis par la Société et financé(s) directement par le produit provenant de l'émission des MRPSs et/ou tout/s autre(s) actif(s) financier(s) en dollars américains remplaçant de temps en temps de tel(s) actif(s) ou acheté(s) ou financé(s) avec le Revenu et autres produits provenant de tels actifs financiers ou d'une cession de tout ou partie de tel(s) actif(s) financier(s) (les Actifs Sous-Jacents). Pour éviter toute ambiguïté, dans le cas où les Actifs Sous-Jacents comprennent un prêt, le revenu comprendra mais ne sera pas limité aux intérêts et les intérêts comme des paiements, des primes et tout indemnisation qui dépassent le montant des coûts/du dommage subi (par exemple l'aspect punitif/pénal des dommages punitifs, ou des intérêts moratoires), et autres paiements, excepté tout remboursement des coûts (liés aux Actifs Sous-Jacents) supporté par la Société" »

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les registres des parts sociales ordinaires et de MRPSs de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission des Parts Sociales Ordinaires et des MRPSs dans les registres de la Société, de signer lesdits registres et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

Evaluation des frais

Le montant des frais liés au présent acte s'élève à approximativement sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Romano, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17264. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040547/206.

(130049779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

ASF II Euro Mountain, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 88.625,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 107.994.

Par résolutions signées en date du 22 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Simon Barnes, avec adresse professionnelle au 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 2 avril 2013;

2. acceptation de la démission de Mirko Dietz, avec adresse professionnelle au 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 2 avril 2013;

3. nomination de Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 2 avril 2013 et pour une durée indéterminée;

4. nomination de Sandra Legrand, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 2 avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013044801/19.

(130055197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.
